



## Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2018

### RAPPORT MORAL 2017

L'assemblée générale annuelle de notre association revêt cette année un caractère exceptionnel. En 1979 à l'initiative du Conseil Général de la Charente-Maritime l'APMAC était créée à Saintes, avec pour mission de mettre à disposition des adhérents un parc de matériel scénique. Aujourd'hui 40 ans après, à la demande de l'AVEC en Limousin et de la Région Nouvelle Aquitaine, l'Assemblée Générale du 20 décembre dernier a validé la reprise du parc de matériel de l'AVEC et la création d'une deuxième agence de l'APMAC qui nous permet de proposer également tous nos services aux structures du Limousin. Aussi en participant cette année à l'assemblée générale nous vivons aujourd'hui un événement unique dans l'histoire de notre association qui réunit pour la première fois deux antennes de l'APMAC, celle de Saintes et celle de Limoges.

En ma qualité de présidente, je souhaite la bienvenue à nos adhérents du Limousin qui sont au nombre de 105 depuis le début de l'année 2018. Si la présence de ces nouveaux adhérents me réjouit, je n'oublie pas pour autant tous ceux qui nous témoignent leur confiance depuis de nombreuses années. Car si l'APMAC est toujours présente aujourd'hui, et en capacité de se développer et de faire de nouveaux projets, c'est grâce à la fidélité de ces adhérents, constitués en 2017 de 244 associations et collectivités.

L'année écoulée a été intense. Avant tout pour notre équipe de salariés, qui a dû mener de front, la mise en place de cette nouvelle antenne de telle sorte que celle-ci soit opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'ensemble des activités de l'APMAC.

- Le parc de matériel de Saintes,
- le conseil en maîtrise d'ouvrage,
- le recensement des lieux scéniques étendu jusqu'en Gironde.
- Un gros travail a également été réalisé dans le domaine de la formation qui nous a permis d'obtenir en 2017 les agréments ministériels qui assoient la crédibilité de nos formations au niveau national.

C'est aussi grâce au travail de toute notre équipe, que cette année, nous redressons le déficit de l'exercice 2016 qui s'élevait à 35 000 € pour arriver en 2017 à un résultat d'exploitation à l'équilibre, et ce malgré deux vols de matériel d'une valeur d'environ 80 000 € auxquels nous avons dû faire face au début de la saison estivale.

Le conseil d'administration a connu également une activité soutenue tout au long de cette année :

Dans un premier temps, lorsqu'on nous a proposé la création d'une deuxième antenne, nous avons traversé des périodes de questionnement, et d'incertitude car il n'était pas question de nous lancer dans ce projet en prenant le risque de fragiliser la structure existante. Cette proposition était cependant le témoignage de la reconnaissance de notre savoir-faire, et correspondait aux souhaits que nous avons exprimés l'an dernier lors de notre assemblée générale, d'étendre nos activités à la Région Nouvelle Aquitaine.

- Ce fût donc l'occasion pour le conseil d'administration de s'interroger à nouveau sur les valeurs fondatrices et les objectifs de l'APMAC d'aujourd'hui.
- De clarifier ses statuts en identifiant clairement ses missions,

- De préciser son fonctionnement en rédigeant le nouveau règlement intérieur de la vie associative qui a été validé par l'assemblée générale de décembre 2017.
- C'est également dans la perspective de cette fusion, que nous nous sommes posé la question récurrente depuis de nombreuses années, concernant la fiscalité. Et en juin 2017 le CA a donné un avis favorable pour que l'activité de location de matériel soit assujettie aux impôts commerciaux à compter du 1er janvier 2018. Afin notamment d'harmoniser notre fonctionnement avec celui de l'AVEC qui était déjà soumise à la TVA.
- Avec l'extension de nos activités en Nouvelles Aquitaine, il était également impératif de revoir et de préciser, les conventions que nous avons passées avec les collectivités territoriales qui nous soutiennent. D'identifier et de renforcer les missions qui nous sont confiées par chacune d'entre elles, de déterminer des objectifs clairs pour l'APMAC, en corrélation avec les politiques culturelles locales.
  - La nouvelle convention du Conseil Départemental de la Charente Maritime, flèche désormais la subvention sur les différentes missions confiées à l'APMAC. Du fait de son accompagnement financier, le département identifie précisément les structures pouvant bénéficier de tarifs préférentiels pour la location des équipements
  - la nouvelle convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine apporte à l'APMAC un accompagnement financier indispensable à la reprise du parc de matériel de l'AVEC qui nous permet de poursuivre le service des locations sur Limoges sans augmentation de tarifs en 2018.
  - Le partenariat avec la ville de Saintes qui nous accueille dans ses locaux depuis la création de l'APMAC s'est encore renforcé. En effet, la municipalité a voté en 2017 d'importants travaux de gros œuvres pour la rénovation dans la Grande Halle, de telle sorte que nous puissions y développer notre activité de formation en proposant l'an prochain des formations certifiantes.

Cette année vous l'avez vu, a été dense, aussi je voudrais remercier tous les bénévoles du Conseil d'Administration pour l'assiduité, la loyauté, l'écoute, l'engagement et l'efficacité dont ils font preuve tout au long de l'année. Je vous apporte ici l'assurance que nous mettons toute notre énergie au service de l'APMAC, pour que celle-ci reste fidèle à ses engagements et demeure à votre écoute. Et avec l'appui et les compétences de nos salariés, nous continuerons à vous apporter l'accompagnement technique dont vous avez besoin pour vos projets.

Si l'Assemblée Générale 2018 a un caractère exceptionnel, j'espère que vous serez très nombreux à participer à celle de 2019 qui marquera le quarantième anniversaire de l'APMAC.

Fait à Saintes le 20/04/2018

Agnès HENNIQUAU  
*Présidente de l'APMAC*